

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

Portant intégration et nomination de Monsieur MAMONA Jean Jacques dans les cadres de la catégorie A I hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN.

ISAS :

D.B.

✓u l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
✓u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

✓u l'arrêté n° 2087/F du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 60-90/FP du 3 Mars 1960 portant Statut Commun des cadres de la catégorie A I des services Techniques ;

✓u le décret n° 62-130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

✓u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A I ;

✓u le décret n° 62/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

✓u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

✓u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

✓u l'acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

✓u le décret n° 78-685 du 18-11-78 portant nomination des Membres du conseil des Ministres ;

✓u la lettre n° 1313/DAAP-SAP du 3 Octobre 1978 du Directeur des Affaires Administratives et Financières, par laquelle le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

✓u l'ordonnance n° 28-77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire des Services Techniques (Agriculture) République Populaire du Congo.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En applications des dispositions du décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 susvisé Monsieur **MAMONA Jean Jacques**, né le 25 Mai 1950 à Allo (Djambala) titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité Sylviculture et Exploitations des Forêts obtenu à l'Université de Brasov (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé au Grade d'Ingénieur stagiaire indic 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale :

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 24/01/79

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE

Colonel Louis SILVAIN GOMA

LE MINISTRE DES LIAISONS

Marthe MOUAMBEA

Henri LOPES :

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

André MOUELE

Alphonse MOUSSOU-FOUATI

AMPLIATIONS :

JORPC	1	DOSSIER	3
SECRET.DFP	3	SGCM/BC	2
DFP/BSF	1	M.E.R	1
D.B6	3		
D.C.E.	1		
MINE	1		
SERVICE	1		
INTERESSE	1		